



**EXTRAIT DE REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

**Séance du 28 Novembre 2023**

**Délibération n°14**

**Objet : Forfait autonomie – Marchés sans publicité ni mise en concurrence préalable relatifs à différentes activités pour les deux résidences autonomie gérées par le C.C.A.S. de Saint-Étienne – Autorisation à signer les marchés**

Étaient présents :

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, Mme Catherine ZADRA, M. Thierry NITCHEU, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Philippe CESANA, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, M. Henry DUPOIZAT.

Avaient donné pouvoir :

M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, M. Charles DALLARA ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, Mme Marie-Eve GOUTELLE ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à M. Thierry NITCHEU, Mme Huguette GUILHOT ayant donné pouvoir à M. Jacques DREVON.

Absents / Excusés :

M. Jean GOYET.

**Vu**

- l'article R 123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
- les articles L.2122-21-1 et L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'article R.2122-8 du code de la commande publique concernant les marchés sans publicité ni mise en concurrence préalable.

**Et considérant**

Le C.C.A.S. de la ville de Saint-Étienne gère 2 résidences autonomie (Les Camélias et La Terrasse) à destination des personnes âgées autonomes. Chaque résidence développe un plan pluriannuel de prévention de la perte d'autonomie.

Afin de soutenir les actions de ce programme, et en complément des actions déjà proposées par les équipes internes, le Conseil Départemental de la Loire octroie un forfait autonomie.

Ce forfait vise des actions variées en lien avec :

1. la santé globale et le bien vieillir ; recouvrant les thématiques de la nutrition, la mémoire, le bien-être et l'estime de soi, les activités physiques et de prévention de l'équilibre et des chutes, ...
2. le lien social et l'informatique,
3. l'habitat et le cadre de vie.



Le programme est régulièrement évalué et rediscuté annuellement en fonction de l'évolution du projet d'établissement avec les souhaits et attentes des résidents, et dans la limite des financements possibles.

Dans le cadre de l'utilisation de ce forfait, le C.C.A.S. propose différentes activités à ses résidents.

Au regard du montant maximum alloué à chacune de ses activités, de la nature particulière de ces prestations très spécifiques et du lien tissé par les intervenants avec ce public, il a été décidé de recourir à des marchés sans publicité ni mise en concurrence préalable, autorisés par l'article R.2122-8 du code de la commande publique en raison des montants des prestations inférieurs à 40 000,00 € HT.

Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre à bons de commandes sans minimum et avec un maximum pour chaque marché (listés ci-dessous) sur la durée totale du marché, conformément aux articles R.2162-2 al 2, R.2162-4 2° et R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique.

Ces marchés débiteront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (ou de leur date de notification) et s'achèveront au 31 décembre 2024.

#### Les animations concernées sont les suivantes :

- Les prestations de "**Sophrologie**" attribuées à l'**Office Stéphanois Pour les Aînés (42 000 SAINT-ÉTIENNE)**, pour un montant maximum de 7 000,00 € TTC sur toute la durée du marché.
- Les prestations de "**Socio-esthétique**" attribuées à l'**Office Stéphanois Pour les Aînés (42 000 SAINT-ÉTIENNE)**, pour un montant maximum de 5 600,00 € TTC sur toute la durée du marché.
- Les prestations "**d'Ergothérapie**" attribuées à **Mme Élodie CRESPIN (42 000 SAINT-ÉTIENNE)**, pour un montant maximum de 3 800,00 € TTC sur toute la durée du marché.
- Les prestations "**d'Art-thérapie**" attribuées au **Collectif d'Artiste Plasticiens de Saint-Étienne (CAPSE) (42 000 SAINT-ÉTIENNE)**, pour un montant maximum de 5 000,00 € TTC sur toute la durée du marché.
- Les prestations de "**Psychologie**" attribuées à **Mme Maureen SOULIER (42 340 VEAUCHE)**, pour un montant maximum de 5 000,00 € TTC sur toute la durée du marché.
- Les prestations d'"**Origami**" attribuées au **Collectif d'Artiste Plasticiens de Saint-Étienne (CAPSE) (42 000 SAINT-ÉTIENNE)**, pour un montant maximum de 4 500,00 € TTC sur toute la durée du marché.
- Les prestations de "**Composition florale**" attribuées à **Omnium de Gestion et de Financement (OGF) (42 400 SAINT-CHAMOND)**, pour un montant maximum de 7 000,00 € TTC sur toute la durée du marché.

#### L'Assemblée Délibérante :

Autorise la signature pour les marchés à intervenir dont un exemplaire restera joint au dossier

- Autorise la signature de tous les actes de gestion liés à celui-ci y compris la résiliation faisant suite à un arrêt d'activité ou à une liquidation judiciaire



Vote à main levée : nombre de voix : - POUR : 16  
- CONTRE : 0  
- ABSTENTION : 0

Détail des votes :

- Pour : M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, Mme Catherine ZADRA, M. Thierry NITCHEU, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Philippe CESANA, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, M. Henry DUPOIZAT, M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, M. Charles DALLARA ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, Mme Marie-Eve GOUTELLE ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à M. Thierry NITCHEU, Mme Huguette GUILHOT ayant donné pouvoir à M. Jacques DREVON.

- Abstention : néant.

- Contre : néant.

**Pour le Président et par délégation  
Le Vice-Président du C.C.A.S.**

**Frédéric DURAND**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2023

Affichage : 12/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

